

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**
○ Pour : **21**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.
Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

Date de convocation :
Le 07 avril 2023

Date d'affichage :
Le 07 avril 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-04-11/23

OBJET DE LA SEANCE :
**Fonds d'Intervention
Local**

Prolongation du dispositif

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2016-07-04/04 du 4 juillet 2016 et n° DC/2017-10-23/07 du 23 octobre 2017 approuvant le principe de mettre en place en complément d'autres cofinancements (LEADER, FISAC, Région...) une aide financière de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (Fonds d'Intervention Local) à l'attention des entreprises du territoire pour la modernisation de leur point de vente, local et appareil de production (devantures, vitrine, accessibilité, sécurisation, aménagement intérieur...) et dans l'acquisition d'équipements liés à leur activité, avec une durée de validité fixée à cinq ans (2016 à 2020 inclus).

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2019-04-15/14-1 du 15 avril 2019 approuvant la modification de certains plafonds de ce fonds.

Il rappelle en outre la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-02-01/04 du 1^{er} février 2021 approuvant le principe de prolonger de deux ans la durée du dispositif du Fonds d'Intervention Local (soit jusqu'à fin 2022).

M. le Président expose alors que le programme européen LEADER 2014-2020 (qui intervient en cofinancement du FIL) a été prolongé de deux ans par les instances européennes, et que la nouvelle programmation LEADER 2022-2027 ne sera opérationnelle à l'échelle départementale qu'au 1^{er} septembre 2023.

M. le Président propose dans ce cadre de renouveler le Fonds d'Intervention Local pour neuf mois supplémentaires (soit jusqu'au 30 septembre 2023) afin de coller aux programmes européens LEADER actuels et futurs décidés par l'Europe, et d'assurer une continuité dans la mise en œuvre de ce dispositif financier intercommunal.

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041123-DE
Reçu le 19/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de prolonger de neuf mois la durée du dispositif du Fonds d'Intervention Local (soit jusqu'au 30 septembre 2023),
- dit que les autres règles du dispositif du Fonds d'Intervention Local restent inchangées (conformément aux délibérations susmentionnées),
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041123-DE
Reçu le 19/04/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le